

INDICATEUR 8



Positionnement et évaluation des acquis à l'entrée

Critère 2 : Identification précise des objectifs des prestations et adaptation aux publics bénéficiaires

« Le prestataire détermine les procédures de positionnement et d'évaluation des acquis à l'entrée de la prestation. »

Catégories concernées : AFC, CFA (indicateur commun). Ne s'applique pas aux CBC et VAE qui disposent de leurs propres indicateurs.

NIVEAU ATTENDU

Démontrer la mise en œuvre de procédures de positionnement et d'évaluation des acquis adaptées aux publics et aux modalités de formation.

Distinction essentielle :

- Prérequis (indicateur 1) : conditions d'accès à la formation (diplôme, expérience requise)
- Positionnement (indicateur 8) : évaluation du niveau du bénéficiaire par rapport aux objectifs pédagogiques. « Où en êtes-vous ? »

L'auditeur vérifie :

- L'existence d'une procédure formalisée de positionnement
- La mise en œuvre effective de cette procédure (preuves par bénéficiaire)
- La prise en compte des résultats pour adapter le parcours

ÉLÉMENTS DE PREUVE — EXEMPLES CONCRETS

Outils de positionnement :

- Tests de positionnement (QCM, exercices pratiques, mises en situation)
- Questionnaires d'auto-positionnement
- Entretiens individuels d'évaluation des acquis
- Grilles d'évaluation des compétences initiales

Documents de procédure :

- Procédure écrite décrivant les étapes, outils et moment du positionnement
- Résultats individuels des tests de positionnement (conservés dans le dossier stagiaire)
- Outils de mesure des écarts entre acquis et compétences à acquérir
- Exemples de programmes adaptés suite au positionnement

Exemple concret :

- Formation en langues : test de niveau CECRL en ligne avant inscription, résultat consigné, orientation vers le groupe adapté (A1, A2, B1...)
- Formation technique : exercice pratique évalué selon une grille, identification des compétences déjà acquises, adaptation du parcours

Non-conformité mineure	Non-conformité majeure
- Dispositif existant mais incomplet ou partiellement mis en œuvre - Procédures incomplètes sur certaines formations de l'échantillon	- Aucune procédure de positionnement n'est déterminée - Des procédures existent mais ne sont pas mises en œuvre

QUESTIONS DE L'AUDITEUR ET RÉPONSES ATTENDUES

Question de l'auditeur	Réponse attendue / Bonne pratique
Avez-vous une procédure de positionnement à l'entrée de la prestation ?	Oui, nous avons formalisé une procédure de positionnement qui décrit : le moment du positionnement (avant ou au tout début de la formation), les outils utilisés (test en ligne, entretien, exercice pratique selon le type de formation), les critères d'évaluation, et la manière dont les résultats sont pris en compte pour adapter le parcours. Voici la procédure (montrez).
Pouvez-vous me montrer un exemple concret de positionnement pour un stagiaire de l'échantillon ?	Voici le dossier du stagiaire Y. Il contient le résultat de son test de positionnement réalisé le [date]. Le test comportait 30 questions couvrant les compétences clés de la formation. Le stagiaire a obtenu 65%, ce qui a permis de l'orienter vers le groupe intermédiaire et de prévoir un renforcement sur les modules 2 et 4.
Comment les résultats du positionnement influencent-ils le parcours du bénéficiaire ?	Les résultats sont analysés pour identifier les écarts entre les acquis et les objectifs de la formation. En fonction de ces écarts, nous pouvons : adapter le rythme, proposer des modules complémentaires, regrouper les stagiaires par niveau, ou individualiser certaines séquences. Les adaptations sont tracées dans le dossier stagiaire.
Faites-vous la distinction entre prérequis et positionnement ?	Absolument. Les prérequis sont les conditions d'accès vérifiées avant l'inscription (diplôme, expérience). Le positionnement évalue le niveau réel du bénéficiaire par rapport aux objectifs pédagogiques. On peut remplir les prérequis sans maîtriser tous les acquis nécessaires. Le positionnement permet de mesurer ces écarts et d'adapter le parcours.
Comment positionnez-vous les apprentis en CFA ?	Pour les apprentis, le positionnement est réalisé en début de parcours. Il porte sur les compétences du référentiel du diplôme visé. Nous utilisons un test de positionnement et un entretien avec le formateur référent. Les résultats sont croisés avec les missions prévues en entreprise (lien avec l'indicateur 4) pour construire un parcours individualisé.

Conseil pratique : L'indicateur 8 distingue clairement prérequis (conditions d'accès) et positionnement (niveau par rapport aux objectifs). Formalisez votre procédure, tracez chaque positionnement individuel, et montrez comment les résultats influencent le parcours proposé.